

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M
S
no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de St-Herménégilde

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue à l'hôtel de ville 776, rue principale, le 9 juillet 2012, à 19h30, présidée par la Maire Lucie Tremblay, à laquelle assistaient les conseillers :

Mme Sylvie Viau M. Mario St-Pierre
M. M.
M. Réal Crête M.

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

2012-07-09-01: AVIS DE CONVOCATION SIGNIFIÉ

Un avis de convocation de cette session a été signifié par écrit, tel que requis par le code municipal.

2012-07-09-02 : SOUMISSIONS DE POSE DE REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR DIVERS CHEMINS

ATTENDU QUE la municipalité de St-Herménégilde a procédé à un appel d'offres public pour **la pose d'un revêtement bitumineux sur divers chemins** tel que décrit dans le cahier de charges en date du 13 juin 2012 ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont au nombre de quatre ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été faites par :

Nom soumissionnaire	Prix un. (par tonne)	Montant avec taxes	Conforme (O/N)
Couillard Construction Ltée	109.75\$	211 359.98\$	O
Pavages Maska Inc.	132.83\$	255 808.16\$	O
Construction DJL Inc.	124.35\$	239 477.11\$	O
Sintra Inc.	139.70\$	269 038.63\$	O

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité de St-Herménégilde accorde le contrat pour la **pose d'un revêtement bitumineux sur divers chemins** tel que décrit dans le cahier de charge à Couillard Construction Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme, pour le montant de 211 359.98\$ taxes incluses. Les travaux seront financés par la taxe d'accise en grande partie et le reste sera assumé à même le surplus de l'exercice.

Adopté.

2012-07-09-03: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____

S

no de résolution
ou annotation

Monsieur le conseiller Réal Crête propose la levée de l'assemblée à 19h38.

Adopté.

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Lucie Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.